

**CONSEIL DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du jeudi 3 mai 2018**

-----

**PROCÈS-VERBAL**

**PRÉSENTS**

M. Jean-François LEGARET,  
M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON,  
M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA  
Mme Josy POSINE, M. Baptiste BOUSSARD,  
Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY,  
Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> Arrondissement

\* \* \* \* \*

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François LEGARET, Mme Michèle HAEGY et Mme Françoise FILOCHE, en qualité de secrétaires de séance

M. Jean-François LEGARET rappelle qu'à la suite de la démission de M. Nicolas MARTIN LALANDE de ses fonctions de Conseiller d'Arrondissement et d'Adjoint au Maire, un poste d'Adjoint peut être encore pourvu

Il rappelle que le nombre d'Adjoints ne peut excéder trente pour cent du total des membres du Conseil d'Arrondissement, sans toutefois être inférieur à quatre. Par ailleurs, ce nombre maximum peut être dépassé pour permettre la création de postes d'adjoints chargés de quartier sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10% de l'effectif total du conseil d'arrondissement, soit 1 Adjoint supplémentaire

Sur cette base, la délibération du Conseil du 1<sup>er</sup> Arrondissement, en date du 13 avril 2014, a arrêté le nombre des Adjoints au Maire à cinq (5)

M. Jean-François LEGARET propose de procéder au vote à bulletin secret, par appel nominal par ordre alphabétique

Il rappelle que les Adjoints sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

Il propose la candidature de M. Baptiste BOUSSARD

Il demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidate. Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, il propose de passer au vote

Les opérations matérielles du scrutin seront conduites par les deux Secrétaires de séance, avec le concours du Directeur général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> Arrondissement

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote sur lequel il a écrit le nom de la personne qu'il a choisie. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été noté

Le dépouillement du vote, effectué par les Secrétaires de séance, donne les résultats suivants, au premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... : 11
- c. Nombre d'émargements ..... : 11
- d. Nombre de suffrages blancs ou nuls ..... : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... : 8
- f. Majorité absolue ..... : 6

<b><u>INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT</u></b> (dans l'ordre alphabétique)	<b><u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u></b>
<b>M. Baptiste BOUSSARD</b>	<b>8</b>

M. Baptiste BOUSSARD est désigné adjoint au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.

En vertu des articles R.2121-2 et R.2121-3 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination; en cas de vacance d'un poste d'adjoint, son rang, quel qu'il soit, est alors occupé par celui du rang immédiatement postérieur, et ainsi de suite, par glissements successifs. M. Baptiste BOUSSARD prend donc rang en cinquième position dans l'ordre des adjoints au maire

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 19h20

\* \* \* \* \*

Jean-François LEGARET

Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement